



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance extraordinaire du 22 mars 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 757

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 77 626 \$ pour le remplacement d'une génératrice au poste de pompage des eaux usées du Mont-Césaire

Le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 5 mai 2022, conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Des copies des règlements sont disponibles à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 9 mai 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint